

No. 179.

lère Session, 4e Parlement, 16 Victoria, 1853.

BILL.

Acte pour amender un certain acte passé en la douzième année du règne de sa majesté, intitulé : *Acte pour abroger certaines dispositions y mentionnées, et pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'instruction élémentaire dans le Bas-Canada.*

Reçu, et lu, la première fois, jeudi, 21 octobre 1852.

Seconde lecture, mardi, le 26 octobre 1852.

M. JOBIN.